

# La Semaine Religieuse

DE  
Québec

---

VOL. XXIV

Québec, 18 novembre 1911

No 15

---

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

---

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 225. — Les Quarante-Heures de la semaine, 225. — Les souffrances du purgatoire, 226. — Chronique diocésaine, 227. — La vocation religieuse, (*suite et fin*), 228. — La Pointe aux Esquimaux, (*suite et fin*), 232.

## Calendrier

— o —

19 DIM.	b	<b>XXIV</b> ap. Pent. et 4 Nov. (VI apr. l'Ephiph.) Ste Elisabeth de Hongrie, veuve. <i>Kyr.</i> des dbles. Vêp. a cap. du suiv., mém. (du préc. et du dim.)
20 Lundi	b	S. Félix de Valois, confesseur.
21 Mardi	b	Présentation de la Ste Vierge, <i>dbl. maj.</i>
22 Mercr.	r	Ste Cécile, vierge et martyr.
23 Jeudi	r	S. Clément I, pape et martyr.
24 Vend.	b	S. Jean de la Croix, confesseur.
25 Sam.	r	Ste Catherine, vierge et martyr.

## Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

19 novembre, Cap-Rouge. — 21, Saint-Alphonse de Thetford. — 23, Sainte-Catherine. — 25, Couvent de Saint-Casimir.

### Les souffrances du purgatoire

Deux religieux s'aiment comme deux frères et s'excitaient l'un l'autre à mener la vie la plus sainte dans leur monastère. L'un d'eux, atteint d'une maladie mortelle, eut une vision quelques heures avant de mourir. Son Ange Gardien lui apparut pour lui dire qu'il était sauvé et qu'il resterait seulement en purgatoire jusqu'à ce qu'on eût célébré pour lui une seule messe. Aussitôt, tout joyeux, le mourant appelle son ami et, au nom de la tendre charité qui les unit, il le conjure de ne pas le laisser languir loin du ciel, et de célébrer aussitôt qu'il aura expiré cette bienheureuse messe qui doit lui ouvrir les portes de la patrie.

Le bon religieux le lui promet en pleurant ; le malade expire le lendemain matin. Aussitôt, sans perdre un instant, son ami court à la sacristie, se revêt des ornements sacrés et célèbre la messe de délivrance avec toute la dévotion dont il était capable.

Il venait à peine de déposer ses ornements que son ami défunt lui apparaît tout rayonnant de gloire, mais avec un air de mécontentement sur le visage.

— Cher ami, lui dit-il, qu'est devenue votre charité ! Avez-vous oublié votre promesse ? Vous mériteriez que Dieu vous traitât avec la même rigueur dont vous avez usé envers moi.

— Comment cela ? répond l'autre tout surpris.

— Eh ! ne m'avez-vous pas laissé plus d'une année au milieu du feu vengeur, sans que ni vous, ni aucun de mes frères prit la peine de dire pour moi une seule messe, alors qu'il vous était si facile de me délivrer ; n'est-ce pas là un oubli bien cruel ?

— En vérité, vous me surprenez ; aussitôt que vous eûtes fermé les yeux, je cours m'acquitter de ma promesse, et je viens à peine de descendre de l'autel ; il n'y a pas encore une heure que vous avez quitté la terre, vos funérailles ne sont pas encore faites.

Alors le défunt se s'écrier : Qu'elles sont donc épouvantables les souffrances du purgatoire puisqu'une heure y paraît plus longue qu'une année. Béni soit Dieu qui a abrégé l'épreuve ; je vous remercie de votre charitable empressement, ô frère

bien-aimé; je vole au ciel où je prierai Dieu qu'il nous réunisse un jour dans le bonheur de la gloire comme nous avons été unis sur cette terre.

ROSSIGNOLI.

\*\*\*\*

### Chronique diocésaine

— o —

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :  
M. l'abbé Salluste Richard, curé à Saint-Valier ;

M. l'abbé Elzéar Montreuil, curé à Saint-Paul du Buton.

— Cette semaine, S. G. Mgr l'Auxiliaire a présidé une retraite de Tempérance à N.-D. de Lévis.

— Dimanche dernier, S. G. Mgr Mathieu a chanté sa première messe pontificale à Saint-Roch de Québec, sa paroisse natale. Parmi le nombre des prêtres qui sont aussi « enfants de Saint-Roch », les suivants ont assisté à cet office : Mgr C.-O. Gagnon ( de l'Action sociale catholique ), MM. les abbés V.-A. Huard ( de l'Archevêché ), A. M.-H. Vaillancourt ( curé de Plessisville ), Ant. Huot ( ancien professeur du Séminaire ), Al. Lepage, aumônier de l'Hôpital-Général de Québec, Em. Jobin ( de l'Action sociale catholique ), et Léon Gauthier ( vicaire à Saint-Roch de Québec ).

L'église était décorée avec beaucoup de goût. Elle était surtout bien remplie par la foule des fidèles, désireux d'assister à une première messe pontificale célébrée pour la première fois, dans leur église, par un coparoisien.

Le chœur de l'orgue a fait de belle musique, et a très bien chanté la messe de Sainte-Thérèse, de La Hache.

M. le curé de Saint-Roch a fait lui-même le sermon de circonstance. Esquissant avec émotion et délicatesse la carrière de Mgr Mathieu, il fit voir, par l'exemple, les heureux effets d'une éducation vraiment chrétienne.

A la suite de l'office, le marguillier en charge présenta, au nom de la paroisse, une adresse et un riche cadeau à Mgr de Régina. L'adresse, et ensuite la réponse de Sa Grandeur, ont été très impressionnantes.

— Lundi midi, à Spencer Wood, S. Exc. le lieutenant-gouverneur a donné un déjeuner en l'honneur de Mgr de Régina,

et y avait convié les prélats de la ville et quelques autres ecclésiastiques.

— S. G. Mgr Mathieu a quitté Québec, mardi, pour sa ville épiscopale de Régina, en compagnie de M. l'abbé Vaillancourt, curé de Plessisville, de M. l'abbé E. Nadeau et de M. l'abbé C. Beaulieu, du Séminaire, — celui-ci devant remplir les fonctions de secrétaire du nouveau diocèse.

— Quatre religieuses Dominicaines de l'Enfant-Jésus, du Séminaire, sont aussi parties pour Régina, où elles prendront soin du palais épiscopal.

— S. G. Mgr l'Archevêque est parti mercredi, avec M. l'abbé J. Laberge, secrétaire de l'Archevêché, pour rejoindre à Ottawa Mgr Mathieu et l'accompagner jusqu'à Régina. On ne pourra trouver que bien touchante cette démarche de notre vénérable Archevêque.

— Les cadeaux offerts à S. G. Mgr de Régina, à l'occasion de sa nomination et de sa consécration, dépassent la valeur de \$16.000, soit en argent, soit en divers objets de culte et d'ameublement. Cette offrande considérable, outre qu'elle démontre la générosité de nos compatriotes et la sympathique considération qui entourait le nouvel évêque, lui sera d'un grand secours, dans un diocèse où tout est à organiser.



### La vocation religieuse

(Suite et fin.)



« Oui, vous me donneriez la continence, si je frappais vos oreilles des gémissements sincères de mon cœur, s'écrie saint *Augustin*. Dans un autre endroit il prouve expressément que cette vertu est possible à tous, d'après la doctrine du Sauveur ; ce qu'il dit en particulier pour ceux qui sont dans la nécessité de l'observer.

« Suarez cite le texte suivant de saint *Basile* : Il est permis à chacun, au commencement de sa carrière, d'embrasser et de désirer le genre de vie vers lequel il aspire, pourvu que ce genre de vie soit permis ; il peut librement s'engager dans le mariage ou dans la pratique du célibat.

« Ainsi les saints Pères, dont nous aurions pu multiplier les textes, trouvent tous dans les paroles du Sauveur une invitation, une exhortation adressée à tous les hommes. Ils appuient spécialement sur ce passage, *Quibus datum est* : ils s'accordent à y voir une simple condition attachée à toutes les bonnes œuvres de l'homme, la nécessité de la grâce, du secours d'en haut, que Dieu ne refuse pas à une prière bien faite. »

Cette explication est entièrement conforme aux enseignements de l'Eglise. Comme les pasteurs, dit le *Catéchisme du concile de Trente*, doivent se proposer de diriger les fidèles dans la voie de la perfection et du bonheur, ils doivent surtout désirer pour eux ce que l'Apôtre souhaitait aux Corinthiens, lorsqu'il leur écrivait : Je souhaite que tous les hommes soient comme moi, c'est-à-dire que tous vivent dans la continence... Aujourd'hui que le genre humain s'est étendu jusqu'aux extrémités de la terre, non seulement aucune loi n'oblige pas au mariage, mais il est plutôt recommandé de vivre dans la continence, et tous y sont exhortés dans les Saintes Ecritures ; car l'état de virginité est préférable au mariage et le surpasse en perfection et en sainteté.

Et Léon XIII, dans son encyclique du 16 mai 1891, n'est pas moins formel : Nul doute, dit-il, que dans le choix d'un genre de vie, il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité ou de contracter un lien conjugal.

Tout cela est bien d'accord avec ce texte (Eccli., XV, 14) : *Deus ab initio constituit hominem et reliquit eum in manu consilii sui.*

Saint Thomas ne parle pas autrement. Il se demande si le conseil donné par saint Matthieu (XIX, 21) au jeune homme : *Si vis perfectus esse...* ne s'adresse qu'à ce jeune homme, ou bien s'il s'adresse à tous les hommes, et il répond : Non minus ergo sequendum est hoc consilium ab unoquoque, quam si unicum singulariter ex ipsius ore dominico proferretur... *Quamvis etiam adolescenti loquens, singulariter ad ipsum verba protulerit, alibi tamen consilium universaliter protulit, dicens (Matt. XVI, 24) : Si quis vult post me venire... Sic igitur consilium adolescenti a Domino datum, sic est accipiendum ac si omnibus ex ore dominico proponeretur.* (Opus. « Contra retrahent, hom, a relig. ingres. » c. IX) (1<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 108, a. 4; 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 189.)

Passerini a donc eu raison d'écrire : Ideo status Religionis absolute omnibus convenit, et in eo omnes proficere possunt, si alias sint liberi a vinculis matrimonii, vel similibus, quæ impediunt simpliciter ingressum Religionis. Et bene admonet D. Thomas quod religio non est aramentum Saul quod solum aptetur Sauli : sed est bonum omnibus conveniens, in quo omnis potest per Dei gratiam pervenire ad sempiternam requiem animarum. (De hom. statibus et officiis, q. 189, a. X, n. 23.)

L'abbé Berthier s'est appliqué à semer cette doctrine partout dans ses excellents livres sur la vocation et dans son « Abrégé de théologie. » Voici en particulier ce qu'il dit dans son opuscule « Quelle est ma vocation », p. 78. Après avoir rappelé, avec Corneille Lapière, que Dieu n'a pas voulu prescrire à chaque homme le choix d'un état particulier, en le laissant libre à cet égard comme dans beaucoup d'autres déterminations à prendre, et qu'il est de la sagesse de sa providence, dès que l'homme a fait son choix, de ne pas l'abandonner, et de lui donner les grâces nécessaires pour se sauver dans l'état choisi par lui, il continue :

Théophile. — Quelle consolante et large doctrine.

Le missionnaire. — Elle est surtout pratique. L'expérience prouve que bien des jeunes gens n'ont aucune marque particulière de vocation divine à tel ou tel autre état. Ils se trouveraient donc dans un embarras inextricable, s'ils n'étaient pas libres dans leur choix, et si, en choisissant un état librement et avec une intention droite, ils venaient à se priver des grâces que Dieu leur réserve et à compromettre leur salut. Leurs directeurs ne seraient pas moins embarrassés qu'eux ; car quand Dieu ne manifeste pas clairement ses desseins, il n'est pas facile de les connaître.

Dans le même sens, l'abbé Berthier a encore écrit (*Abrégé de Théol.*, n. 3341) : « Qu'on ne craigne pas, en exhortant quelqu'un à la vie religieuse, de la lui faire embrasser sans vocation (1) ; car les paroles d'un homme, sans un mouve-

(1) Il ne s'agit pas ici évidemment de pousser dans la vie religieuse une personne qui n'en aurait ni le goût, ni le désir, et qui ne voudrait pas en remplir les obligations, c'est-à-dire qui ne serait pas inclinée à le faire par une motion de la grâce. Saint Thomas (2a 2æ, q. 189, a. 9) dit que ceux qui engagent les autres à entrer en religion non seulement ne pèchent pas, mais ils méritent une grande

ment intérieur de la grâce, n'ont pas plus d'efficacité pour donner la vocation que pour procurer la conversion d'un pécheur, comme l'enseigne S. Thomas (Opus. XVII, 10). Nous sommes les aides de Dieu, soit pour la vocation, soit pour la conversion. »

Il semble bien établi d'après les Saintes-Ecritures, les Pères de l'Église, les meilleurs commentateurs et théologiens, que l'invitation de Notre-Seigneur à la vie parfaite s'adresse à tous les hommes. — Maintenant, que nous dit la raison ? — Pouvons-nous croire que Dieu refusera ses grâces à ceux qui voudront sincèrement le servir dans la pratique des conseils évangéliques en répondant à l'appel général adressé à tous les hommes sans exceptions ? Raisonnablement nous ne le pouvons pas. Il est vrai qu'un appel spécial ou une destination

récompense. Il s'agit ici de la prédication extérieure, d'une exhortation qui consiste à mettre en pleine lumière les avantages de l'état religieux et à rappeler que, si vouloir suivre Jésus dans la voie du renoncement est un don de Dieu, ce don n'est pas réservé à un petit nombre, mais il est offert à tous ceux qui le demandent et sont dans les conditions pour l'obtenir. Dans l'article premier de la même question 189, saint Thomas dit : « Non sunt ex necessitate ad difficilia cogendi antequam per Spiritum Sanctum interius ad hoc instigentur, ut difficilia propria voluntate assumant. » Mais du moment que, à la suite d'une exhortation et de conseils, une âme éprouve cette action de la grâce, elle a la vocation dans ce sens qu'elle est mue par l'Esprit Saint ; avant cela elle ne l'avait pas. Si toute bonne pensée nous vient de Dieu, à plus forte raison cette inclination vers la vie religieuse. Qu'on ne craigne donc pas en exhortant quelqu'un à la vie religieuse de la lui faire embrasser sans vocation. En principe il ne faut pas retarder d'obéir, il ne faut pas ré-iter à cette motion de l'Esprit Saint, car s'il est vrai que *Non est in hominis potestate prohibere Spiritum Sanctum* (Eccli. viii), il ne faut pas oublier que l'Apôtre a dit (Thess. V) : *Spiritum noli extinguere*, et qu'il a reproché aux Juifs de toujours résister à l'Esprit Saint : *Vos semper Spiritui Sancto resistitis* (Act. VII).

Pour bien comprendre la signification du mot vocation lorsqu'il est employé pour désigner la motion du Saint-Esprit dans une âme, l'inclinant vers un bien meilleur, il faut se rappeler ce qui suit : — *Gratia actualis est ipsa libera animæ operatio prout hæc claudit habitudinem ad Deum principium et finem supernaturalem. . . Et sedulo notetur quod non est dividendum realiter in homine id quod est ex gratia ab eo quod est ex libero arbitrio. Non sic, ait Angelicus (III Cont. Gent., c. 70) idem effectus cause naturali et divinæ virtuti attribuitur, quasi partim a Deo, quasi partim a naturali agente facta, sed totus ab utroque secundum alium modum. Sic velle bonum aliquando tribuitur Deo in SS., « sicut cum dicitur : « Deus est qui operatur in vobis velle et perficere » (Phil., 2, 13). Aliquando autem attribuitur ipsimet voluntati : « Velle adjacet mihi » (Rom., 7, 18). Verius tamen attribui debet et Deo et voluntati simul : « Non ego autem sed gratia Dei mecum » (I Cor., 15, 10).*

providentielle particulière peut se manifester, mais cela n'est pas nécessaire pour qu'une personne puisse embrasser l'état religieux. Comment, en effet, Dieu pourrait-il donner ses grâces à ceux qui se donnent partiellement à lui et les refuser à celui qui voudrait le servir en se donnant à lui sans réserve ? Il est bon de lire ici le commentaire des conseils évangéliques par le R. P. Auguste Damanet, S. J., dans son « Manuel pour le choix d'un état de vie » : « Les paroles du Sauveur sont explicites ; ici, comme lorsqu'il s'agit du salut, la volonté est la seule condition requise. Malgré la différence essentielle qui existe entre les préceptes qui ne souffrent aucune délibération, et les conseils proposés aux disciples généreux, qui veulent être du nombre des parfaits, les deux phrases où le divin Maître donne la règle des deux genres de vie, de la vie commune et de la vie de perfection, sont identiques. Libre à tous de se sauver ou de se perdre, de choisir le bien ou le mal ; « si vous voulez », est-il dit à tous, si vous voulez parvenir à la vie . . . , si vis. Or il est dit de même à tous : « si vous voulez être parfait » . . . Si vis perfectus esse . . . Les termes sont les mêmes. En adressant cette parole au jeune Israélite, Jésus-Christ ne lui donne pas un conseil particulier, il lui pose une condition générale, que tout fidèle est invité à remplir, celle de vouloir ; la volonté efficace est donc la seule condition nécessaire . . . « Nous avons comparé plus haut les deux passages : « *Si vis ad vitam ingredi* », « *Si vis perfectus esse*. » Dans les deux cas le Seigneur s'adresse à la libre volonté de l'homme ; l'invitation est différente, mais la condition est la même. S'agit-il d'observer les commandements ou de mener une vie parfaite, l'un et l'autre est possible, pourvu qu'on le veuille. On peut tout avec le secours de celui qui nous invite, et, d'après les Pères déjà cités, ce secours est tout préparé, pour quiconque veut en jouir, il est accordé aux fidèles qui le demandent.

« D'ailleurs est-il raisonnable de faire dire au Seigneur : *Si vous voulez*, c'est-à-dire, *si moi je veux* : or, l'explication qui restreint à quelques élus le sens général de l'écrivain sacré : *Si vous voulez être parfait*, aboutirait à cette absurdité. Evidemment on ne peut pas interpréter les discours de Dieu de manière à donner un sens dérisoire à ses paroles. Enfin, proportion gardée, il se passe ici quelque chose d'analogue à ce

qui arrive par rapport au salut. . . Non que la grâce de Dieu manque à l'homme, mais l'homme manque à la grâce, et ainsi plusieurs se perdent par leur propre faute.

« Comme nous l'avons déjà dit, tous ne sont pas appelés à embrasser effectivement les conseils de l'Évangile, mais la voie est ouverte à tous, et Dieu donne à tous les fidèles la grâce de la prière, avec laquelle on peut répondre à cette invitation et recevoir un don plus parfait.

« On doit comprendre maintenant ce qu'il faut penser de certaines paroles trop souvent répétées : *l'état de perfection est le partage de quelques élus ; c'est le privilège de quelques âmes choisies*. Cette assertion peut présenter deux sens différents qu'il ne faut pas confondre : si on l'entend de ceux qui suivent l'attrait divin, elle est incontestable ; mais entendue de ceux que Dieu invite à suivre le chemin des conseils, et de ceux-là même qui peuvent le faire s'ils le demandent, s'ils le veulent sincèrement, l'assertion n'est plus admissible ; nous croyons l'avoir démontré.

« Ce que nous venons de dire sur cette matière, nous l'avons puisé dans les saints Pères et dans les écrits du docteur angélique que nous citons presque à chaque pas. Car dans un sujet si délicat, il faut se défier de soi-même et s'attacher aux enseignements des meilleurs maîtres. »

Les témoignages cités jusqu'ici contiennent une solution aux cas posés dès le commencement de cet article.

Que cette personne qui veut entrer en religion, mais qui craint que Dieu ne la veuille ailleurs, dans la prière et le recueillement, réfléchisse bien sur les grandes vérités de la religion, et qu'elle prenne une détermination. Puis quand son choix sera fait, qu'elle demeure tranquille. L'état qu'elle aura choisi sera celui dans lequel Dieu la veut, et les grâces de Dieu ne lui feront pas défaut.

A cette autre qui ferait un bon sujet en religion, qui a déjà des marques de vocation, mais qui ne semble pas y penser, le directeur de conscience peut proposer la vie plus parfaite, la pratique des conseils évangéliques. C'est alors, je crois, qu'il peut se rappeler le texte de l'abbé Berthier et celui de S. Thomas disant que c'est une bonne œuvre d'exhorter les autres à entrer en religion. Il peut lui parler franchement, et

prier Dieu qu'il daigne éclairer cette âme et l'incliner pour son plus grand bien. Qui sait, si dans le plan providentiel, ce prêtre n'est pas l'instrument qui doit amener cette personne à des réflexions profondes et préparer une détermination généreuse. Le mot de Mgr Gay revient ici sous ma plume : « Beaucoup d'âmes se perdent par notre timidité, c'est-à-dire parce que nous n'osons pas leur proposer la vie surnaturelle telle que Notre-Seigneur l'a instituée. »

Tout ce qui précède se rapporte à la doctrine considérée en soi. En pratique, il ne faut pas oublier ce que disent les auteurs approuvés comme Berthier (cf. *Des règles à suivre dans le choix d'un état*), Damanet (cf. *Moyens de faire une bonne élection*), saint Thomas (Ia 2æ, q. CVIII, a. 4) : « prae-dicta consilia, quantum est de se sunt omnibus expedientia : sed ex indispositione aliquorum contingit quod alicui non sunt expedientia » ; et Vermeersch. Dans ce dernier, le lecteur trouvera tous les conseils pour l'application des principes énoncés dans le présent article. (Cf. Opus. cit., parag. 2, p. 33, *Corollaria de eorumdem principiorum prudenti usu*.)

Et que l'on ne craigne pas, en agissant ainsi, de dépeupler la terre au profit des cloîtres. Non, les hommes seront toujours plus empressés à courir après les biens de la terre, les plaisirs, les honneurs, qu'après la perfection évangélique ; car, selon la belle interprétation que donne Corneille Lapierre du texte de saint Matthieu (XX et XXI) : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*, tous sont appelés à la pratique des conseils évangéliques, mais il y en a peu qui ont le courage de se rendre à cette invitation du Sauveur adressée à tous les hommes sans exception. Vermeersch donne la raison certaine de ceci : . . . alios aliis efficacius moveri (a Deo). « et ita fieri ut alia in alio sit sanctitas, virtus, voluntas sequendi Christi consilia. » (p. 9.)

Je termine en faisant encore deux citations. Saint Jean Chrysostome prévient une objection : « Voulez-vous connaître la volonté de Paul ? *Je désire que tous les hommes soient comme moi*, dit-il, dans l'état de continence. Mais en voulant que tous vivent dans la continence, vous voulez que personne ne se marie ? Telle n'est pas ma pensée, je n'empêche pas, je ne blâme pas ceux qui veulent se marier, mais j'ai dit, pour

montrer quel est mon désir, que *c'est un bien pour l'homme de se passer de femme.*

Saint Augustin (*De bono viduitatis*) écrit ce qui suit : « Que vos paroles aussi bien que vos exemples attirent sur vos traces un grand nombre d'âmes, et que ce zèle que vous mettez à vous faire des imitateurs ne se refroidisse pas devant les plaintes de quelques hommes vains et légers. Comment, disent-ils, pourra se perpétuer le genre humain, si tout le monde vit dans la continence? Comme si la seule raison de l'existence du siècle présent n'était pas l'accomplissement de ce nombre de saints que Dieu a prédestinés ; et comme si, ce nombre une fois comblé, la fin du temps ne devait pas suivre immédiatement.

« Une autre objection qui ne doit pas non plus ralentir votre ardeur à rendre les autres participants de votre heureux sort, est celle-ci : Le mariage étant aussi un bien, ne s'en suit-il pas, si tous vivent dans la continence, qu'on ne trouvera plus dans le corps mystique de Jésus-Christ tous les biens, les moindres comme les plus grands? Mais d'abord, quand vous tâcheriez de persuader à tout le monde la continence, alors même peu l'embrasseraient. Car tous ne saisissent pas le sens de cette parole. Mais puisque l'Écriture dit : qui peut comprendre comprenne, ceux qui peuvent la comprendront, si on ne néglige pas de la faire entendre à ceux qui ne la comprennent pas. Ensuite il ne faut pas appréhender que tous la comprennent ; car, supposé que cela arrivât et que tous vécussent dans la continence, nous devrions croire que c'est un effet de la prédestination divine, et que le mariage a porté des fruits suffisants dans ce grand nombre de membres de Jésus-Christ qui ont déjà quitté cette vie. »

ANT. CAMIRAND, ptre.

---

### La Pointe-aux-Esquimaux

(Suite et fin.)

— o —

Et pour venir à bout de cette entreprise, pour mettre à exécution d'autres projets plus vastes, Mgr Bossé prenait le bâton de pèlerin ; il montait à Québec, utilisait ses relations,

frappait aux portes des hommes d'œuvres, faisait le siège des ministères, prêchait dans les paroisses, excitait la générosité des fidèles en des tableaux fortement poussés où l'amour-propre local s'effarouchait un moment, et rentrait chargé de dépouilles. C'est ainsi que je lis en *Mes Archives* (1) :

« En octobre 1883, Mgr Bossé a descendu à bord de l'*Otter* une troisième institutrice pour les petits enfants, Mlle Julie Couillard, de Beaumont, une vieille fille. »

En octobre 1884, retour de Mgr Bossé à bord du *Napoléon III*. Il apporte un tabernacle, un orgue et en même temps amène une musicienne, Mlle D. ; les années suivantes, un chemin de croix, des statues, des ornements. . .

A plusieurs reprises, c'est le père qui fait entendre le cri de détresse pour ses enfants, car en ces années la pêche fut si pauvre que des familles ne prirent pas de poisson pour leur nourriture. Le gouvernement envoya des sacs de farine, et la Providence du bon Dieu complétant celle des hommes dépêcha une armée de perdrix blanches aux rangs si serrés, que certains matins elles arrivaient jusqu'aux portes des maisons. On en regorgea (2). Enfin, comme témoignage d'estime, le capitaine Lemarquand, qui avait amené à son bord les provisions, fut nommé par acclamation marguillier au banc d'œuvre. Et la sagesse guidant toujours les esprits, on décida que désormais le choix de ces dignitaires se ferait le jour de Noël, « afin d'éviter aux maîtresses de maison l'ennui de l'improvisation du menu » pour ces hauts personnages (3).

(1) Placide Vigneault, *Mémoires*.

(2) La perdrix blanche de la côte Nord, si belle dans son plumage du blanc le plus pur, est plus grosse que la perdrix de France, et le lièvre est moindre ; ils sont loin d'avoir la finesse de chair de leurs congénères français. N'ayant à brouter en guise de grains, de thym et de serpolet, que la neige, les bourgeons de sapin et les rameaux tendres du bouleau et du saule, il ne peut en être autrement. On a prétendu à une certaine régularité dans leur migration, du nord à l'ouest. Je crois plutôt, avec les chasseurs, leur apparition très irrégulière, comme du reste toute la faune de la forêt. Ainsi cette année a été une année de renards telle qu'elle ne s'était pas vue il y a juste cinquante ans. — A elle seule la maison Révillon en a acheté pour 89 ou 100.000 dollars, de Natashquan à la Rivière-au-Tonnerre. Des familles dépassent deux mille dollars, avec 40 ou 60 pièces. Un seul renard ici a été payé 650 dollars — un beau noir —, ailleurs plus cher encore.

(3) Il est d'usage, à la visite annuelle qui dure trois jours, que chaque marguillier reçoive à dîner le curé de la paroisse et ses autres collègues.

...Très peu parmi les anciens savent écrire : je ne trouve que cinq signatures sur cinquante-cinq noms dans une délibération de fabrique de 1885, mais le parlé s'est conservé pur. Sans doute il est bien quelques déviations de sens, quelques accentuations de voyelles désagréables, rachetées d'ailleurs par le pittoresque dans le langage, qu'assaisonnent de vieux proverbes de chez nous, des expressions hyperboliques d'un goût de terroir propre, sans bassesse ni trivialité. Peu d'anglicismes, excepté dans les relations d'affaires et de travail, comme si l'Anglais marquait ainsi sa domination. Des prénoms toutefois anglais, des prénoms surtout antiques, sonores : « Israël, Bénoni, Moïse, Martial, Fulgence, Léonidas, voire même Hector, Achille. Dans le monde féminin, l'engouement serait à l'opposite : des petits noms à sujets de « nouvelles » : Imelda, Florida, Lumina, Bella, Sédulie... Et par une bizarrerie singulière, des familles donnent la préférence à des sobriquets : la Zoûne, la Pitoûne, la Coûcouûme, etc... quelle jolie cadence, n'est-ce pas ? dans un intérieur domestique garni, comme un olivier est garni d'olives. Les mots ont encore leur vieux sens originaire : on dit que la pluie fait les chemins méchants, que le dégel les attendrit ; ici il est notoire que je n'ai point « de capacité, » « peu de vertu », que je ne suis pas « malin »... (Je retiens ces titres à l'indulgence du lecteur.) De même dit-on : « faire le manger... il y a d'autres viandes... » comme jadis, quand on servait le « rôti du roi » Louis XIV, son premier chirurgien, qui précédait solennellement le cortège, allait prévenir Sa Majesté que « sa viande était portée ». Malheureusement, ces bonnes choses des vieux temps s'en vont à courir les chantiers et aussi à feuilleter les catalogues des modes nouvelles. Enregistrons-les avec amour, car elles ne se retrouvent point ailleurs dans le peuple, ni aux Iles de la Madeleine, ni en Nouvelle-Ecosse, ni même dans le reste de la Province où les idiotismes sont fréquents, dont le langage est surchargé de mots anglais francisés.

La grande œuvre de Mgr Bossé a été la création de l'enseignement primaire en sa Préfecture. Toute sa sollicitude s'y appliqua dès le début. Un instant il songea à l'établissement d'un séminaire et fit donner des leçons à des jeunes gens. Mais la vie de liberté aventureuse du pêcheur est l'opposé de

la contrainte nécessaire à l'étude ; Monseigneur dut renoncer à former des élèves. Puis, ayant constaté combien précaire et instable est le recrutement d'un personnel étranger, il s'acharna à la fondation d'un couvent. Que de démarches, de soins, de travaux, de tâtonnements même ! Il triompha des obstacles, il eut son couvent, il eut des religieuses, les Sœurs Grises, les seules qui « ont surmonté l'effroi qu'inspira à Québec et aux alentours le nom de Labrador, pays sauvage et isolé... » Les religieuses formeront des institutrices, le couvent et les institutrices formeront de bonnes mères de famille... Ses prévisions se sont réalisées, nous en constatons les effets. L'instruction est très en honneur : des écoles fonctionnent dans les plus petits hameaux ; on prend le goût de la lecture qu'aiguise notre bibliothèque paroissiale bien achalandée, et nos religieuses de Kermaria continuent avec succès l'œuvre entreprise, assurée maintenant par l'épreuve du feu.

A Monseigneur Bossé succéda (1892-1902) M. Gendron, grand-vicaire de Mgr Labrecque, de Chicoutimi. Il a laissé la réputation d'un grand chasseur. Ce que l'on dit moins, c'est sa connaissance littéraire, son dévouement et surtout sa charité discrète et inlassable. Il avait une façon à la fois ingénieuse et simpliste de clore chaque année la reddition des comptes de la fabrique : « Il appert qu'à la fin du présent exercice, l'église n'a rien, ne doit rien, et que rien ne lui est dû. » Sa bonté d'âme couvrait les redevances des mauvais payeurs, l'équilibre était établi ; seul son budget personnel avait à souffrir.

Nous voilà à la fin du siècle et au bout de mon sujet. Un mot cependant de l'état économique et social. Dans ces dernières années la situation de la Pointe s'est améliorée : aux crises passées succède la confiance ; on ne fait plus que la petite pêche avec une flottille de bateaux légers, très élégants, à moindres frais, sans grands risques ; seuls les marchands font faillite. Les relations avec Québec sont plus faciles, le service des postes est plus fréquent, plus régulier ; le télégraphe fonctionne, les steamers augmentent leur tonnage et multiplient leurs voyages ; le conseil municipal reprend vie dans la légalité ; il porte des décisions et l'on s'y soumet ; il ouvre des chemins, établit des ponts, massacre les chiens, assure le sommeil et la tranquillité des habitants. Et ceux-ci

sont admis à prendre part aux affaires publiques : ils votent pour les membres du parlement ; leur entrée en scène fit sensation, car pour ce premier essai politique on oublia d'envoyer à temps l'urne légale. Que faire ? Renoncer à ses droits ? Quel crève-cœur ! — Point du tout. Un marchand sortit de ses étagères une belle boîte d'eau de Floride. Par l'ouverture pratiquée dans le couvercle passèrent tous les bulletins au nom du même candidat, un conservateur ; tandis que dans tout le pays le triomphe fut aux libéraux. (*Événement*, janvier 1892.) Ce vote ingénu parut suspect à plusieurs et fit du bruit, mais comment contester sa sincérité ? On laissa l'heureux élu savourer en paix le parfum de sa victoire. Et l'on garde au musée du Parlement de Québec la boîte illustre comme *ex-voto* d'un impromptu électoral (1).

De nouvelles sources de richesses surgissent et demandent des bras ; on exploite le bois des forêts, on ouvre des chantiers, la Côte prend chaque année du développement. Et quelles transformations ne s'accompliront pas si l'on juge de l'avenir par le passé d'un demi-siècle ? Mais aussi l'esprit des temps nouveaux, qui souffle partout, commence à lever ; le luxe surtout envahit les plus petites maisons : telle grand'mère a fait sa première communion en sabots, qui voit sa petite-fille parée comme une reine. Plaise à Dieu que le courant du progrès n'entraîne point dans son tourbillon les traditions de foi qui ont fait ces familles si françaises et si chrétiennes !

P. BROCHARD.

(*Les SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, Paris.)

---

(1) « L'heureux élu » eut plus de peine que cela à savourer le parfum de sa victoire, ainsi qu'en témoignent les annales judiciaires de Chicoutimi. — Quant à la « boîte illustre », le directeur du musée provincial nous assure qu'elle ne se trouve pas dans les collections dont le soin lui est confié. Nous croyons plutôt que ce souvenir historique est conservé dans un musée de Chicoutimi.

# CIERGES ET VINS DE MESSE

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

*Fabricant de cierges, bougies, chandelles  
Importateur de vins de messe*

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

---

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

**F. CERNICHIARO & FRÈRE**

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles  
métalliques

**51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC**

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

---

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renaud, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

---

**AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES**

Fabrication et Vente de CIERGES  
fabriqués suivant les règlements diocésains

**JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.**